



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mai 2025

Présents : Josette Charvier (Maire), Bénédicte Pinel, Michel Masson, Amaury Barnoin, Marie-Hélène Barberot, Michel Beauquis, Cécile Tilly, Emmanuelle Mallet, Mireille Barrachin, Bastien Moïse.

Absents excusés : Régis Reymond, pouvoir donné à Josette Charvier
Sophie Pera, pouvoir donné à Bénédicte Pinel
Marie Teyssedou

Nombre de votants exprimés : 12

Secrétaire de Séance : Mireille Barrachin

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h et procède à l'appel.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Demandes d'autorisation d'urbanisme

Madame le Maire rappelle que par les délibérations N°2 et 3 du 4 juin 2024, le conseil municipal avait acté le projet d'aménagement du chef-lieu. Certains travaux par leur nature et de leur importance doivent être précédés d'une autorisation d'urbanisme.

En conséquence, chacun des dossiers : espace de loisirs autour du terrain de pétanque, terrain multisports et installation de toilettes publiques, est soumis à Déclaration Préalable (DP) de travaux et Autorisation de Travaux (AT) car tout espace public doit être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Elle remercie Sophie Pera pour l'important travail fourni afin de produire tous les documents exigés.

Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer, instruire et signer une Déclaration Préalable et une AT pour chacun des 3 aménagements, au nom et pour le compte de la commune.

Après délibération, et en accord avec l'article L 422-1 a, le conseil municipal, à l'unanimité, habilite Madame le Maire à déposer, instruire et signer les DP et AT nécessaires aux trois aménagements : terrain de pétanque et « guinguette », terrain multisports et toilettes publiques.

3. Tarifs location préau pour l'été 2025

Madame le Maire explique que, consécutivement aux travaux programmés dans la salle des fêtes sur les mois de juillet et août 2025, la location de celle-ci a dû être suspendue. Seul le préau pourra être loué sur cette période, avec un accès aux toilettes de l'école.

Il convient de déterminer le montant de la location du préau pendant la durée des travaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la location du préau à 50 €, exclusivement pour les mois de juillet et août 2025.

4. Dispositif régional : attribution gratuite de barnums pour les associations locales

Par courrier du 17 avril, la Région Auvergne-Rhône-Alpes nous informe de la mise en place d'un nouveau dispositif, destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes, à savoir l'attribution gratuite de barnums de 3m x3m.

La commune ne possédant pas ce type de matériel, Madame le Maire propose de bénéficier de ce dispositif en sollicitant une mise à disposition gratuite.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer une demande de barnum auprès de la Région.

5. Remplacement ordinateurs secrétariat

Un des deux ordinateurs des agents administratifs date de 2018. Il n'est plus sous garantie constructeur depuis 2023 ; ce poste ne pourra pas accueillir la version Windows 11 fin 2025.

Ce poste est relié à celui de l'autre agent faisant fonction de serveur et système de sauvegarde.

Il est demandé d'étudier les deux offres établies par la société LTI.

- le changement du seul poste arrivé « en bout de course » : 1 885 € HT
- le changement des deux postes (reprise de celui de 2022 : 400 €) : 4 683,50 € HT

Le financement est prévu en location sur 36 mois. Cette formule permet de renouveler régulièrement le matériel. Au bout de 3 ans, on peut aussi choisir de ne pas les renouveler, et les postes nous appartiennent.

- Coût : - 61 € HT par mois pour un poste (sur 36 mois)
- 149,90 € HT par mois pour deux postes (sur 36 mois)

Après délibération, le conseil municipal, par 10 voix Pour :

- valide le changement des 2 postes de secrétariat
- approuve le devis de LTI et opte pour une location de 149,90 €/mois.

2 abstentions : Michel Beauquis et Bastien Moïse, qui sont plus favorables à l'achat.

6. Modification de la demande de subventions pour les travaux d'aménagement du Crêt

Madame le Maire rappelle la délibération n°5 du 3 décembre 2024 où le conseil municipal avait décidé de solliciter les subventions suivantes :

-Pour l'aménagement du Crêt dont le montant prévisionnel s'élève à 99 350 € :

40 % à la Région Bonus Ruralité, 30 % au CDAS et 10 % à l'ANS.

- Pour les toilettes dont le montant s'élève à 31 857 € :

40% DETR et 40 % Bonus ruralité Région.

Depuis cette date, la commune a reçu une aide de 50 000 € du Département au titre du Plan Ruralité, soit 50% du montant global. Il est proposé par conséquent de modifier notre demande et de solliciter les aides suivantes :

Pour l'aménagement du Crêt : Plan ruralité Département 50 % + Bonus ruralité Région 30%

Pour les toilettes : CDAS 40 % + Bonus Ruralité Région 40 %

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter les aides proposées.

7. Toilettes publiques : devis de raccordement au réseau

Madame le Maire rappelle la délibération n°3 du 3 décembre 2024 par laquelle le conseil municipal avait approuvé l'installation des toilettes publiques.

Les travaux de raccordement à notre station d'assainissement ont été chiffrés par l'entreprise Patrick TP. Le devis s'élève à 10 852,05 HT. Ces travaux pourraient être réalisés simultanément au réseau d'évacuation de la cuisine.

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Patrick TP pour un montant de 10 852,05 € HT.

(1 abstention : Marie-Hélène Barberot qui juge le montant global de ce projet trop élevé)

8. Lotissement de Vouchy : dénomination des voies

Michel Masson, adjoint, explique que la demande de permis de construire du lotissement est en cours d'instruction et pourrait démarrer au cours de l'année. Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de circulation. Toutes les propositions seront les bienvenues ; il propose cependant le nom de « Chemin du Pré Marmy » conformément au cadastre et recueille les idées des membres du conseil pour la voie secondaire.

Après délibération, le conseil municipal, valide : Chemin du Pré Marmy et Impasse du Petit Vouchy pour les 2 voies du futur lotissement.

(La numérotation, quant à elle, sera instaurée par un arrêté ; elle sera établie sur la base du système métrique.)

9. Devis fauchage

Madame le Maire explique que le fauchage des bords des routes communales est confié à l'Entreprise Mermillod. Le devis fourni pour 2025 s'élève à 4 500 € HT pour 3 passages. Il est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Mermillod pour un montant de 4 500 € HT

10. Devis remplacement des lampadaires du lotissement du Vernet

Michel Masson, adjoint, expose l'obligation de changer l'éclairage public du lotissement du Vernet : les 3 boules lumineuses seront remplacées par des lanternes car interdites au 1^{er} janvier 2026.

Il précise le coût de cette opération selon le devis établi par ESS : 3 185,41 € HT

Ces travaux validés sont subventionnés :

- à hauteur de 30 % sur la compétence optionnelle : 955,62 €
- à hauteur de 20 % au titre du fonds vert : 637,08 €

Le reste à charge pour la commune : 1 592,71 € HT. (1 911,25 € TTC)

La somme de 1 911,25 € TTC sera refacturée à l'Association syndicale du lotissement du Vernet. Une convention est donc à signer avec les co-propriétaires afin que chacun s'engage à verser la part qui lui incombe. Les travaux ne seront réalisés qu'après engagement de l'ASL du lotissement.

Un débat s'engage sur le caractère privé ou public de ce lotissement.

Michel Masson précise que la voirie leur appartient ; la commune assure le déneigement et paie l'électricité pour l'éclairage public branché sur le circuit du Hameau de Vouchy.

Après débat, le conseil municipal approuve le changement des 3 lampadaires du lotissement du Vernet sous condition d'engagement de paiement par l'Association syndicale du lotissement.

9 voix Pour

I voix Contre : Cécile Tilly

2 abstentions : Amaury Barnoin. Emmanuelle Mallet

11. Cantine scolaire : suppression du poste de cuisinier et création d'un poste Agent de restauration :

Madame le Maire explique que le poste de cuisinier sera supprimé au 31 août, date de fin de contrat de l'agent actuel. Comme acté en Conseil municipal du 21 janvier 2025, nous passerons à la prochaine rentrée scolaire en livraison de repas en liaison froide. A l'issue du marché public, c'est la Société Lestroy qui a été retenue.

La commune doit recruter un agent polyvalent de restauration, service et entretien. L'appel à candidature public est obligatoire même si un de nos agents semble intéressé par le poste.

Le temps de travail est 18 h par semaine (de 10h à 14h30 les jours scolaires) et le salaire annualisé.

Une discussion s'engage :

- Quelle formation est nécessaire pour ce poste ?

La société Lestroy propose une formation le 2 juillet pour la personne recrutée ainsi qu'une formation sur site pour l'ensemble des agents du périscolaire quelques jours avant la rentrée.

- Le travail de cet agent se résume-t-il aux repas et présence en cuisine ?

Non, il sera chargé du service, de l'aide à la surveillance, de l'entretien des 2 salles.

-Si l'agent actuel prend sa retraite au 1^{er} octobre, quelle option prend-on pour le mois de septembre ?

Il pourrait lui être fait un contrat d'1 mois pour palier à la surcharge de travail liée au transfert de la cantine et mise en route du nouveau fonctionnement. Nous étudierons cette possibilité avec l'intéressée.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve la suppression du poste de cuisinier**
- **Approuve la création d'un poste d'agent de restauration pour 18 h/semaine en période scolaire**

12. PLUI HMB

Renseignement pris auprès du Service Urbanisme et Aménagement du Grand Annecy, il n'est pas nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour faire part de nos réserves. (Délibération du 4 mars 2025 validée)

Marie-Hélène Barberot demande si le service urbanisme du Grand Annecy a bien confirmé cette information par écrit.

Josette Charvier répond que cela nous a été confirmé oralement par le technicien rencontré la semaine dernière.

13. Questions diverses

- **Gestion des glissements de talus** : Il avait été décidé en conseil municipal du 4 mars 2025, que la réfection des talus se limiteraient à l'enlèvement de la terre et qu'aucun enrochement ne serait réalisé par la commune. Un particulier nous sollicite à nouveau pour un enrochement dont il paierait la moitié de la facture. Peut-on revenir sur notre décision et accéder à cette demande ?

Après discussion, un vote de principe confirme le choix : pas d'enrochement pris en charge par la commune.

- **Défis des écoliers** : ce vendredi 23 mai. Les membres du conseil municipal sont invités à se joindre aux enfants pour la marche entre le cimetière et l'école.

- Nous avons rencontré récemment un **problème lors de la location de la salle des fêtes** : les personnes ayant loué ont eu du mal à déloger des gens en camping-car installés près de l'entrée. Ces derniers se sont finalement déplacés près de la mairie et étaient encore là le lendemain, causant des troubles avec leurs chiens.

Propositions : - Prendre un arrêté interdisant l'accès au site si location.

- Ajouter sur le contrat le numéro d'appel d'un élu en cas de problème.

- Mettre une barrière au bout du parking. (Il y a déjà un sens interdit). Cette option sera utile au terme de l'aménagement des lieux.

-**Nettoyons la nature** : comme pratiquée dans de nombreuses communes, cette opération se déroulera les 26, 27, 28 septembre. En vue de l'inscription et commande de matériel, Madame le Maire demande si le conseil est intéressé. Les élus y sont favorables et demandent si des actions semblables sont organisées par le Grand Annecy.

- Marie-Hélène Barberot demande à partager des **informations sur la réalisation du lotissement OAP du Pissieux et de l'impact qui en découle sur le plan de circulation**.

Josette Charvier montre le schéma des voies prévues et leur débouché sur les routes : RD 31 et voie communale de l'Allée du Pissieux. Plusieurs hypothèses seront présentées en concertation avec les habitants du quartier.

La séance est close à 21 h54.

Josette Charvier

Maire de Saint Sylvestre



Mireille Barrachin

Secrétaire de Séance

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.